

## Plan de reprise d'activité de la Direction générale des entreprises

---

La reprise d'activité à la DGE a été préparée conformément au plan présenté par le Premier ministre devant le Parlement, le « déconfinement » commencé le 11 mai étant annoncé comme très progressif et adapté à la situation des territoires.

Après sept semaines durant lesquelles la direction a maintenu, grâce à la mobilisation collective de ses agents, ses missions essentielles et répondu aux urgences économiques liées à la crise sanitaire, il est désormais nécessaire de projeter son action sur un temps plus long, en reprenant notamment les missions et projets qui avaient été suspendus ou mis en œuvre dans des conditions dégradées.

### I. En administration centrale

#### 1. Principaux chantiers de la DGE pour la phase de reprise d'activité

Dans le sillage de l'organisation mise en place dans le cadre des plans de continuité d'activité, l'organisation de la reprise d'activité à la DGE restera centrée sur la **gestion de la crise économique**.

Les agents de la direction sont ainsi mobilisés autour de deux axes principaux :

##### 1. **La sortie de crise :**

- ✓ Mobilisation des fédérations professionnelles pour les accompagner dans l'élaboration de protocoles sanitaires en vue d'organiser la reprise dans les entreprises
- ✓ Sécurisation de l'approvisionnement en produits essentiels : masques, gels hydro-alcooliques, tests de dépistage, consommables médicaux,...
- ✓ Evolution des mesures d'urgence économiques prise dans la période du confinement
- ✓ Evolution des textes et suivi des ordonnances prises en application de la loi d'urgence
- ✓ Information en continu des entreprises sur les dispositifs de soutien
- ✓ Mesures de court terme pour les secteurs de l'hôtellerie, des cafés, des restaurants, de l'événementiel, du tourisme qui restent administrativement fermés

##### 2. **La relance économique :**

- ✓ Chantiers transverses : décarbonation, croissance et compétitivité (fiscalité, simplification, commande publique, ...), transition numérique, action UE, ...
- ✓ Plans sectoriels (automobile, aéronautique, tourisme,...)
- ✓ Chantiers à plus long terme : travaux autour de la relocalisation industrielle de certaines filières stratégiques (santé notamment)

La supervision des chantiers est coordonnée par le cabinet du directeur général, sous la supervision des cabinets ministériels, à partir d'un tableau de suivi mis à jour quotidiennement.

Au-delà de ces chantiers relatifs à la gestion de la crise économique, la reprise d'activité à la DGE s'accompagnera de la **relance de chantiers RH**, dans le cadre des orientations définies par le Secrétariat général du ministère et, le cas échéant, en tenant compte des évolutions organisationnelles induites par la crise sanitaire (télétravail et impact sur l'organisation des espaces notamment).

Il s'agit notamment des chantiers suivants :

- ✓ le déménagement des agents d'Ivry vers Paris,
- ✓ le transfert des missions du guichet entreprises à l'INPI,
- ✓ la campagne d'évaluation et de bonus,
- ✓ la campagne DUERP,
- ✓ la gestion des carrières à la DGE,
- ✓ l'égalité femmes-hommes,
- ✓ l'écoresponsabilité.

## **2. Organisation du travail**

**En administration centrale**, les principes qui président à cette première phase de la reprise de l'activité mise en œuvre au sein de la direction en ce qui concerne l'organisation du travail sont les suivants :

En premier lieu et conformément aux orientations du Haut conseil de la santé publique et au plan présenté par le Premier ministre, le télétravail reste de rigueur à la DGE chaque fois qu'il est possible, au moins au cours des trois premières semaines du déconfinement.

Un effort considérable pour développer l'équipement en solutions de travail à distance a été réalisé depuis le début du confinement, puisque près des deux-tiers des agents sont désormais équipés d'un PC portable avec une clé totem. Cet effort va se poursuivre et les agents ayant besoin d'équipements complémentaires pourront, en fonction d'un ordre de priorité établi par les chefs de service, se voir doter de PC, fixes ou portables, en fonction des stocks disponibles, dans les prochaines semaines.

Le retour sur site est limité aux agents pour lesquels le télétravail est impossible ou, de manière très circonscrite, à raison de 1 ou 2 jours par semaine et sur accord des chefs de service, aux agents qui le souhaiteraient pour notamment redonner de la vigueur au collectif de travail et accompagner le retour progressif à la normale.

Dans tous les cas, le retour sur site, dans cette première phase, suppose l'accord de l'agent concerné et n'est pas imposé. Il est organisé de manière à assurer la protection des agents et le respect des règles de distanciation physique, grâce au travail engagé par le secrétariat général du ministère, auquel la direction a été étroitement associée, concernant à la fois l'aménagement des conditions d'accueil, le nettoyage des locaux et l'équipement des agents.

Une foire aux questions DGE a aussi été diffusée et sera régulièrement mise à jour et un point téléphonique est prévu hebdomadairement avec les encadrants pour échanger sur les questions RH, d'organisation du travail ou relative aux locaux qui peuvent se poser.

Les agents ont par ailleurs été destinataires d'un message du SG de la DGE précisant que le respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique reste impératif et notamment que :

- ✓ dans les bureaux partagés, la présence d'un seul agent est privilégiée ;
- ✓ les horaires peuvent être aménagés pour éviter les heures de pointe dans les transports en commun (il peut être dérogé aux plages fixes prévues dans le cadre des horaires variables) ;
- ✓ les réunions présentiels (de service, de sous-directions ou d'équipes) sont limitées au strict nécessaire et doivent se tenir dans des salles assez grandes pour permettre la distanciation physique

- ✓ le retour sur site reste déconseillé aux personnes vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables, sauf avis médical contraire.

### **3. Situation RH des agents dans le cadre de la reprise**

Afin de préparer cette phase dans les meilleures conditions, il a été donné consigne aux encadrants de consulter l'ensemble des agents et de les informer de leur situation personnelle, au regard de cette reprise d'activité, avant le jeudi 7 mai.

Chaque agent est ainsi placé dans l'une (une seule) des situations suivantes (hors congés et maladie) depuis le 11 mai :

- ✓ Présence sur site, tout ou partie de la semaine, en alternance avec du télétravail ou des autorisations spéciales d'absence (ASA) quand les missions ne peuvent être effectuées en télétravail. 30% des agents de la direction ont prévu un retour sur site dans cette première phase de déconfinement, dont 1% seulement (5 agents) intégralement sur site, le nombre moyen de jours de présence par semaine et par agent s'élevant à 1,4 jours.
- ✓ Télétravail intégral pour 66% des agents, ce qui suppose un plan d'équipement complémentaire qui est en passe d'être déployé (plus de 100 PC fixes ou portables à distribuer) ;
- ✓ Le reste des agents est placé en situation d'ASA (agents qui ne reviennent pas sur site ni ne télétravaillent). En particulier, les agents en ASA pour garde d'enfants et dont les enfants ne peuvent pas reprendre leur scolarité ou sont sans solution de garde continuent à bénéficier de ce dispositif.

Cette organisation a été préparée dans les services, à l'échelle des sous-directions (ou structure de type mission / service à compétence nationale).

Un nouveau point de situation sera fait aux agents avant la fin du mois de mai.

## **II. Dans les services déconcentrés**

Depuis le début de la crise sanitaire, les services déconcentrés de la DGE ont centré leur capacité d'action sur la gestion de ses conséquences économiques pour les entreprises, grâce à la fois à des redéploiements internes, à des renforts externes et à la mobilisation exceptionnelle de certains agents.

Concernant les services économiques de l'Etat en région, l'organisation de la reprise d'activité restera consacrée, à l'instar des orientations retenues pour la DGE, à la gestion de la crise économique.

Les agents restent ainsi mobilisés autour de trois axes principaux :

- le renseignement et l'accompagnement des entreprises, pour les questions liées aux conséquences économiques de la crise sanitaire ;
- la réalisation d'enquêtes auprès des entreprises et des acteurs économiques, nécessaires à l'élaboration des plans et des outils de relance de l'économie ;
- la contribution à la mise en place et à la communication des outils et mesures gouvernementales dans le cadre des aides aux entreprises.

Concernant les services de la métrologie placés au sein des pôles C des Direccte, pendant la période de confinement, les actions de surveillance et de contrôle ont été limitées à celles pouvant être menées à distance. Dans le cadre du déconfinement, les contrôles sur site reprennent progressivement dans des conditions identiques à celles des agents de la DGCCRF présents dans les pôles C et en

respectant strictement les règles sanitaires fixées par la note du 7 mai des secrétaires généraux des ministères économiques et financiers et des affaires sociales.

Concernant l'organisation du travail, dans le cadre de la phase de déconfinement, la secrétaire générale des ministères économiques et financiers et la secrétaire générale chargée des ministères sociaux ont communiqué aux DI(R)ECCTE, par note du 7 mai 2020, les principes communs d'organisation qu'il appartient à chaque DI(R)ECCTE de décliner, en tenant compte des spécificités de leurs activités et de chaque site.

Les DI(R)ECCTE ont également été invitées à réunir les représentants du personnel pour présenter ces orientations générales et la déclinaison qui en est faite au niveau local.